

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 10 mars 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 10 mars 2014, à 20 heures, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire trésorier.

2014-03-023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 10 mars 2014, tel que modifié.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mars 2014, tel que modifié :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LÉGISLATIF

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Ratification d'embauche de personnel

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2014-03

5.2 Résolution d'adjudication relativement aux règlements d'emprunt numéros 48-99, 89-2006 et 100-2008

5.3 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement aux règlements 48-99, 89-2006 et 100-2008

5.4 Demande d'aide financière de la Fondation cardio-vasculaire de Valleyfield

5.5 Demande d'aide financière du Cercle de fermières de St-Polycarpe

5.6 Demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil (St-Polycarpe)

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Décompte progressif numéro 1 dans le cadre des travaux d'asphaltage des rues Bourgon, P.-J.-Lemoyne, E.-Aubry, J.-Taylor et A.-Pharand et autorisation des signataires
- 7.2 Approbation de la facture de Westburn
- 7.3 Mandat à une firme d'ingénieur pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance dans le cadre des travaux de pavage de la rue Dr-Lortie

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

- 8.1 Décompte progressif numéro 2 dans le cadre des travaux de drainage pluvial et conduites d'eau potable sur les rues St-Denis et Ste-Anne et autorisation des signataires

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

- 9.1 Autorisation à requérir des soumissions afin de réaliser des travaux de caractérisation conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 9.2 Autorisation à requérir des soumissions afin de réaliser des travaux de vidange de boues aux étangs aérés

10. LOGEMENTS SOCIAUX

- 10.1 Disponibilité de loyers à l'Office municipal d'habitation et à la Résidence de la Seigneurie

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Nominations de deux membres du conseil au Comité consultatif d'urbanisme
- 11.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection agricole du Québec pour le lot numéro 3 768 350

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Autorisation à requérir des soumissions pour la remise aux normes de la salle mécanique et pour le remplacement des refroidisseurs au Centre sportif Soulanges
- 12.2 Entente de commercialisation entre le Centre sportif Soulanges et la compagnie Molson et autorisation du signataire

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement relatif à la circulation des camions lourds et des véhicules-outils

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Regroupement des municipalités de l'Ouest - participation

15. RÉSUMÉ DU MAIRE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. DIVERS

17.1

17.2

17.3

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-025

RATIFICATION D'ARRIVÉE ET DE DÉPART DE PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport du mois de février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-026

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS NUMÉRO 2014-03

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2014-03;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2014-03 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-027

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 48-99, 89-2006 ET 100-2008

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 18 mars 2014 au montant de 690 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 48-99, 89-2006 et 100-2008. Ce billet est émis au prix de 98,69000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

75 100 \$	1.85 %	18 mars 2015
77 500 \$	2.05 %	18 mars 2016
79 900 \$	2.25 %	18 mars 2017
82 500 \$	2.55 %	18 mars 2018
375 300 \$	2.70 %	18 mars 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-028

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 48-99, 89-2006 ET 100-2008

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite emprunter par billet un montant total de 690 300 \$:

Règlement numéro	pour un montant de \$
48-99	203 700 \$
89-2006	330 800 \$
100-2008	155 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud, homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 690 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 48-99, 89-2006 et 100-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 18 mars 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	75 100 \$
2016	77 500 \$
2017	79 900 \$
2018	82 500 \$
2019	85 100 \$ (à payer en 2019)
2019	290 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Polycarpe émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour terme de cinq (5) ans (à compter du 18 mars 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 89-2006 et 100-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-029

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION CARDIO-VASCULAIRE DE VALLEYFIELD

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de la Fondation cardio-vasculaire, a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe, par l'entremise de l'Association des loisirs St-Polycarpe;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière, à la Fondation cardio-vasculaire de Valleyfield représentant les coûts de location de la surface glacée et de la salle communautaire du Centre sportif Soulanges ainsi le terrain de balle du parc Rémi Gauthier. Cette aide permettra la tenue d'une partie de balle-molle des Anciens Canadiens de Montréal suivie d'un souper et d'une soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ARRIVÉE DU CONSEILLER WILLIAM MARTINEZ À 20 H 20

2014-03-030

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CERCLE DE FERMÈRES DE ST-POLYCARPE

ATTENDU QU'une demande d'aide financière du Cercle de fermières de St-Polycarpe a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière au Cercle de fermières de St-Polycarpe représentant les coûts de location de la salle communautaire du Centre sportif Soulanges pour la tenue d'un souper le 26 avril 2014 célébrant le 80^e anniversaire de fondation du Cercle de fermières de St-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-031

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE NOUVELLE-LONGUEUIL (ST-POLYCARPE)

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil (Saint-Polycarpe) a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière au montant de 200 \$ à la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil (Saint-Polycarpe) pour la tenue, le 22 avril 2014, d'un cinq à sept soulignant le 10^e anniversaire de la société.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-032

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DES RUES BOURGON, P.-J.-LEMOYNE, E.-AUBRY, J.-TAYLOR ET A.-PHARAND ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT les travaux effectués par l'entreprise Ali excavation inc. dans le cadre des travaux d'asphaltage des rues Bourgon, P.-J.-Lemoyne, E.-Aubry, J.-Taylor et A.-Pharand;

ATTENDU la recommandation de nos ingénieurs, Les services EXP inc.,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif no 1 de l'entreprise Ali excavation inc. dans le cadre des travaux d'asphaltage des rues Bourgon, P.-J.-Lemoyne, E.-Aubry, J.-Taylor et A.-Pharand au montant de 456 309,74 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 456 309,74 \$ incluant les taxes applicables à l'entrepreneur général Ali excavation inc.;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, à signer le décompte progressif no 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-033

APPROBATION DE LA FACTURE DE WESTBURNE

La facture de Westburne, datée du 20 février 2014 au montant de 10 244,47 \$, taxes incluses est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la facture de Westburne, au montant de 10 244,27 \$ représentant l'achat de luminaires de rues;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Westburne, totalisant 10 244,47 \$, taxes incluses par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-034

MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DR-LORTIE

CONSIDÉRANT les travaux de pavages à être effectués sur la rue Dr.-Lortie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire préparer des plans et devis et pour assurer la surveillance desdits travaux;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate la firme d'ingénieurs Les services Exp inc. pour la préparation de plans et devis pour un montant forfaitaire de 2 775 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de services SPMM-00030459 datée du 12 février 2014;

QUE le conseil municipal mandate la firme d'ingénieurs Les services Exp inc. pour la surveillance des travaux pour un montant approximatif de 6 570 \$, excluant les taxes applicables. La durée de surveillance des travaux estimés est d'une semaine. Les taux horaires des différents intervenants sont décrits à l'offre de services SPMM-00030459 datée du 12 février 2014;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-035

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DRAINAGE PLUVIAL ET CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LES RUES ST-DENIS ET STE-ANNE ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT les travaux effectués par Pavages d'Amour inc. dans le cadre des travaux de conduites d'eau potable sur les rues Saint-Denis et Sainte-Anne à Sainte-Justine-de-Newton;

ATTENDU la recommandation des ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif no 2 de Pavages d'Amour inc. dans le cadre des travaux de conduites d'eau potable sur les rues Saint-Denis et Sainte-Anne au montant de 73 785,84 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 73 785,84 \$ incluant les taxes applicables à l'entrepreneur général Pavage d'Amour inc.;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le décompte progressif no 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-036

AUTORISATION À REQUÉRIR DES SOUMISSIONS AFIN DE RÉALISER DES TRAVAUX DE CARACTÉRISATION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à requérir des soumissions pour la réalisation de travaux de caractérisation conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-037

AUTORISATION À REQUÉRIR DES SOUMISSIONS AFIN DE RÉALISER DES TRAVAUX DE VIDANGE DE BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à requérir des soumissions pour la réalisation de travaux de vidange de boues aux étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DISPONIBILITÉ DE LOYERS À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET À LA RÉSIDENCE DE LA SEIGNEURIE

La conseillère Guylaine Myre prend la parole. Elle informe le conseil municipal et l'assistance qu'il y a présentement 5 loyers de disponibles à la Résidence de la Seigneurie et 2 loyers de disponibles à l'Office municipal d'habitation de St-Polycarpe. Elle mentionne également qu'une promotion est présentement en cours afin d'inciter les gens à référer la Résidence de la Seigneurie.

2014-03-038

NOMINATIONS DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'article 8 du Règlement numéro 124-2012 sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Polycarpe stipule que deux membres du conseil municipal doivent siéger audit comité;

CONSIDÉRANT QUE suite au scrutin du 3 novembre 2013 ces postes sont vacants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les combler;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE les conseillers Pascal Pilon et Gaëtan Prud'homme soient nommés au Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe pour les deux prochaines années, leur terme venant à échéance au mois de mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-039

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LE LOT 3 768 350

Une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec est déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe par monsieur Daniel Graham pour Ferme Meniel inc. pour obtenir l'autorisation d'utiliser le lot 3 768 350 à des fins autres qu'agricoles, à savoir transbordement, réception et expédition de matériaux d'entretien ferroviaires.

CONSIDÉRANT QU'un droit a été reconnu pour l'usage « transbordement, réception et expédition de matériaux d'entretien ferroviaire, à l'exception de toute autre marchandise autre qu'agricole », suite à une déclaration écrite par monsieur Normand Séguin, « assistant road master », du CP et spécialiste en renouvellement de voie ferrée attestant que « le CP se servait de ce terrain pour recevoir et expédier les matériaux d'entretien ferroviaire nécessaires à l'entretien de la voie ferrée »;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Séguin atteste que le CP a continué à utiliser à cette fin le lot concerné jusqu'en 2010 et que depuis novembre 2010, le CP utilise le lot 3 768 350 pour effectuer le transbordement de dormants de chemin de fer pour leur recyclage;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin que le demandeur, monsieur Daniel Graham pour Ferme Meniel inc., puisse utiliser le lot 3 768 350 à des fins autres qu'agricoles, à savoir transbordement, réception et expédition de matériaux d'entretien ferroviaires, à l'exception de toute autre marchandise non agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-040

AUTORISATION À REQUÉRIR DES SOUMISSIONS POUR LA REMISE AUX NORMES DE LA SALLE MÉCANIQUE ET POUR LE REMPLACEMENT DES REFROIDISSEURS AU CENTRE SPORTIF SOULANGES

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à requérir des soumissions pour la remise aux normes de la salle mécanique et pour le remplacement des refroidisseurs au Centre sportif Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-041

ENTENTE DE COMMERCIALISATION ENTRE LE CENTRE SPORTIF SOULANGES ET LA COMPAGNIE MOLSON ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean Legault, appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une Entente de commercialisation entre le Centre sportif Soulanges et la compagnie Molson;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe à signer ladite Entente de commercialisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-03-042

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS LOURDS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Avis de motion est donné par le conseiller Pascal Pilon sur la présentation d'un futur règlement relatif à la circulation des camions lourds et des véhicules-outils.

2014-03-043

REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST - PARTICIPATION

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des municipalités de l'Ouest couvrirait un territoire de 1 239 km² avec une population de plus de 417 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement serait composé des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des 12 municipalités suivantes :

- Lachine;
- Pierrefonds;
- Sainte-Geneviève;
- Baie-D'Urfé;
- Dollard-des-Ormeaux;
- Beaconsfield;
- Dorval;
- Pointe-Claire;
- Kirkland;
- Sainte-Anne-de-Bellevue;
- L'Île-Dorval;
- Senneville;

CONSIDÉRANT QUE ce forum privilégié permettrait aux élus d'échanger sur des sujets et de se donner des positionnements communs et cohérents afin de faire des représentations auprès des instances gouvernementales appropriées dans une vision commune;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers communs sont, notamment :

- le transport collectif;
- les services de santé;

- le développement économique;
- la culture;
- le tourisme;
- le lien cyclable;
- le niveau du fleuve;
- les infrastructures de transport;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-02-26-13 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 26 février 2014 acceptant le concept du regroupement des municipalités de l'Ouest;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe participe au regroupement des municipalités de l'Ouest;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Règlement Q2 R22
- Réunions de consultation
- Parade de l'École secondaire Soulanges
- Embauche des directeurs au Service des sports, des loisirs et de la culture
- Deux lettres de remerciement du Centre d'action bénévole Soulanges (guignolée)

MOTION DE FÉLICITATIONS

Une motion de félicitations est donnée par le maire Jean-Yves Poirier à l'endroit des équipes de cheerleading Queen et Black, Pionniers de l'École secondaire Soulanges pour leur extraordinaire performance lors du Championnat mondial de cheerleading qui s'est tenu à Orlando, Floride du 7 au 14 février dernier. Ces équipes ont respectivement terminé au 2^{ième} rang, pour une médaille d'argent, et au 5^{ième} rang.

MOTION DE FÉLICITATIONS

Une motion de félicitations est donnée par le maire Jean-Yves Poirier à l'endroit de l'entreprise Naïtsup, fabricant d'une tente pour toit de voiture, ainsi qu'à ses dirigeants pour le grand succès remporté lors de dernier Salon chasse, pêche et camping.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance.

Les sujets traités sont les suivants :

- Contrat des ordures
- L'avenir du Centre sportif Soulanges
- Futur règlement relatif à circulation des camions lourds et véhicules-outils
- Fosses septiques
- Regroupement des municipalités de l'Ouest
- Répartition des coûts des services des égouts

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 10 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Le maire,

Jacques Brisson

Jean-Yves Poirier